

ARRETE MUNICIPAL N°2021-20

13 avril 2021

ARRETE DE CIRCULATION RUE DU PRE LA DAME

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le code de la route, notamment son article R 411-8 ;

VU la demande de la société ALTECO TP SAS 11 remparts Saint Thiebault 57000 Metz ;

CONSIDERANT que les travaux auront lieu à compter du 14 avril 2021 ;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins sur une partie de la chaussée ;

ARRETONS

Article 1 :

Dans le cadre de travaux de viabilisation pour le futur lotissement « Clos du Pré la Dame », la rue du pré la Dame sera barrée à compter du 14 avril 2021 et jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30km/h
- Rue barrée
- Déviation
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec la commune.


Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 14 avril 2021

Par déléguation, le Maire-adjoint

Jean-Marie MULLER


Signature et cachet

